

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017**

Délibération  
n° 2017.10.546

**Mobilité et insertion :  
attribution de  
subventions 2017**

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

**Suppléant(s)** :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

**Excusé(s)** :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.10.546**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**MOBILITE ET INSERTION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017**

GrandAngoulême a été sollicité par les associations ARU et ASPROS pour participer financièrement à un projet d'outils de mobilité intégrant la plateforme départementale de mobilité.

Afin de soutenir les associations qui portent les services de conseil en mobilité et insertion, ateliers d'accompagnement à la mobilité et location sociale de véhicules, qui contribuent à couvrir les enjeux en matière de mobilité pour GrandAngoulême, un soutien financier à ces actions de 15 000 € est proposé pour l'année 2017.

S'agissant d'un projet global porté par 2 associations, il s'entend que le soutien de GrandAngoulême est apporté aux 2 associations en fonction de leurs responsabilités respectives. Il appartiendra à l'ARU qui a sollicité GrandAngoulême au nom du collectif de veiller à cette répartition.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,**

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 15 000 € à l'Association Régie Urbaine (ARU) pour les services de conseil en mobilité et insertion, ateliers d'accompagnement à la mobilité, et location sociale de véhicules pour l'année 2017.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à ce projet.

**DE PRECISER** dans la convention que la subvention de GrandAngoulême bénéficie aux actions portées par les 2 associations du collectif, ARU et ASPROS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**23 octobre 2017**

**Affiché le :**

**23 octobre 2017**